

# Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	<b>18.04.2024</b>
Thème	<b>Sans restriction</b>
Mot-clés	<b>Sans restriction</b>
Acteurs	<b>Parti libéral-radical (PLR) FDP</b>
Type de processus	<b>Relations internationales</b>
Date	<b>01.01.1965 - 01.01.2021</b>

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Benteli, Marianne  
Berclaz, Philippe  
Gökce, Melike  
Mach, André  
Schnyder, Sébastien

## Citations préféré

Benteli, Marianne; Berclaz, Philippe; Gökce, Melike; Mach, André; Schnyder, Sébastien  
2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Relations internationales, Parti libéral-radical (PLR) FDP, 1992 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 18.04.2024.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	1
<b>Politique étrangère</b>	1
Relations avec l'UE	1
Relations avec des organisations internationales	1
<b>Infrastructure et environnement</b>	2
Protection de l'environnement	2
Protection de la nature	2
<b>Politique sociale</b>	2
Santé, assistance sociale, sport	2
Stupéfiants	2
<b>Enseignement, culture et médias</b>	3
Culture, langues, églises	3
Politique culturelle	3

## Abréviations

<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>SGV</b>	Schweizerischer Gewerbeverband

---

<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>UE</b>	Union européenne
<b>USAM</b>	Union suisse des arts et métiers

# Chronique générale

## Politique étrangère

### Relations avec l'UE

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 06.10.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Durant l'été, la visite de Doris Leuthard à Bruxelles et la perspective de la publication du rapport sur la politique européenne en automne ont relancé le **débat sur l'adhésion à l'UE**. Si les avis divergent sur le fond, l'ensemble des acteurs ont estimé que la situation de la Grèce a rendu politiquement très invraisemblable une adhésion à court terme. Ainsi, l'UDC s'est opposée à tout rapprochement avec l'UE arguant que la Suisse perdrait sa souveraineté. Le PS et les écologistes se sont eux montrés favorables à une adhésion à l'UE avec conditions, considérant qu'elle permettrait des avancées à différents niveaux malgré les tendances néolibérales à l'œuvre. Le PLR a prôné la continuation de la voie bilatérale. La conférence des gouvernements cantonaux s'est elle montrée favorable à un accord-cadre avec l'UE tout en rejetant une reprise automatique. Elle a estimé que ce dernier est une bonne solution et peut répondre à leur perte d'autonomie dans la reprise du droit européen. Avenir Suisse a considéré qu'une adhésion à l'espace économique européen ou à l'UE sont les meilleures solutions. Economiesuisse a estimé qu'il n'y a pas d'alternative à la voie bilatérale. L'USAM a souligné que les petites et moyennes entreprises n'ont pas forcément les mêmes intérêts que l'industrie, l'agriculture ou la finance. L'Union suisse des professions libérales (USPL) s'est alignée sur la position de l'UE et a affirmé que la position réactive de la Suisse pénalise certaines professions et certains pans de l'économie helvétique.<sup>1</sup>

### Relations avec des organisations internationales

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 17.05.1992  
ANDRÉ MACH

Selon l'**analyse Vox**, la confiance des votants envers le gouvernement a joué un rôle prépondérant dans leur choix sur un objet aussi complexe et mal connu. Malgré les nombreux objets soumis à votation le 17 mai, les personnes interrogées semblent avoir plutôt bien compris les enjeux. Les Suisses romands, les rentiers et les personnes disposant d'une formation supérieure se sont montrés les plus favorables à l'adhésion, alors que les agriculteurs et les ouvriers se sont révélés les plus réticents. Contrairement aux sympathisants du PDC et du PRD, qui ont suivi les mots d'ordre du parti national, ceux de l'UDC ont majoritairement rejetés le projet des autorités. Les votants écologistes et proches du PSS ont dans l'ensemble plutôt penché pour le oui. Un quart des opposants ont invoqué des raisons financières pour justifier leur non; un autre quart s'est prononcé négativement pour des motifs tiers-mondistes. Parmi les partisans, les arguments anti-isolationnistes ont été exprimés le plus souvent, notamment la possibilité pour la Suisse de co-décider au sein des organisations internationales.

### Votation du 17 mai 1992

Participation: 38,8%  
Arrêté fédéral concernant l'adhésion:  
Oui: 923 685 (55,8%)  
Non: 730 553 (44,2%)  
Loi fédérale sur la participation:  
Oui: 929 929 (56,4%)  
Non: 718 254 (43,6%)

Mots d'ordre:  
Oui: PRD (1\*), PDC, UDC (6\*), PL, AdI, PEP; Vorort.  
Non: PES (4\*), PdT, DS, PA; USAM, ASIN.  
Liberté de vote: PS (7\*); USS.

\* Recommandations différentes des partis cantonaux.<sup>2</sup>

## Infrastructure et environnement

### Protection de l'environnement

#### Protection de la nature

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 06.06.2001  
PHILIPPE BERCLAZ

Après discussions, la Confédération et les cantons, à l'exception du Valais, se sont mis d'accord au sujet de la **ratification des protocoles d'application de la Convention alpine**. Ils étaient au nombre de neuf : aménagement du territoire et développement durable, agriculture de montagne, forêts de montagne, protection de nature et entretien des paysages, tourisme, énergie, transports, protection des sols et règlement des différends. Le Valais redoutait un antagonisme entre le développement touristique et les impératifs de la protection de la nature. Néanmoins, il s'est finalement rétracté et a accepté les protocoles additionnels, mais à la seule condition de rédiger un protocole socio-économique supplémentaire. Celui-ci devait, d'après lui, garantir un équilibre entre volonté de protection et développement économique des régions alpines. Le PRD a réagi en appelant le parlement à rejeter la ratification des protocoles. Economiesuisse en a fait de même. Le protocole de transport posait problème au parti radical, car il empêchait la construction de nouvelles routes transalpines et entraînait, selon lui, en contradiction avec l'accord bilatéral sur les transports signé avec l'UE. Celui-ci laissait le libre choix du moyen de transport, élément que le protocole n'évoquait pas. Les radicaux y décelaient une manœuvre du Conseil fédéral pour empêcher le doublement du tunnel du Gothard. Outre ce point, le PRD craignait aussi le protocole sur le principe de subsidiarité, qui risquait selon eux de faire perdre aux cantons certaines compétences. L'UDC a maintenu sa position aux côtés des radicaux. Le PDC s'est dit prêt à approuver les protocoles, à condition que ceux-ci soient complétés par un volet "Economie et Société". Le PS a été le seul parti gouvernemental à approuver sans réserve les décisions prises par le Conseil fédéral.<sup>3</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 19.12.2001  
PHILIPPE BERCLAZ

Grâce au soutien des ses quatre membres socialistes et démocrates-chrétiens, le **Conseil fédéral a adopté les protocoles et les a transmis aux Chambres pour ratification**. Le PRD, l'UDC, l'USAM et Economiesuisse ont réitéré leur opposition. Le Conseil fédéral leur a répondu en précisant que le Protocole sur les transports ne s'oppose pas à un deuxième tunnel au Gothard, car l'axe n'est pas considéré comme une nouvelle route. Quant à l'entorse à l'accord bilatéral sur les transports, Moritz Leuenberger n'a pas caché qu'il souhaitait engager les autres pays dans la même voie que la Suisse, à savoir celle du transfert modal des marchandises de la route vers le rail. Afin d'ancrer la position centrale de la Suisse, le Conseil fédéral a également retenu la candidature de Lugano pour accueillir le Secrétariat permanent. Les dossiers de Davos, Lucerne et Sion ont été écartés. Le Tessin soumettra sa candidature le 28 février 2002 au comité de la Conférence alpine. Lugano affrontera celles d'Innsbruck (A), de Bolzano (I) et de Grenoble (F).<sup>4</sup>

## Politique sociale

### Santé, assistance sociale, sport

#### Stupéfiants

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 10.03.1992  
MARIANNE BENTELI

Im März 1992 gab der Bundesrat die Unterlagen für die **Ratifizierung von drei UNO-Drogenkonventionen** in die Vernehmlassung. Während der Beitritt zum Psychotropen-Abkommen von 1971 und zum Zusatzprotokoll von 1972 zum Einheitsübereinkommen von 1961 kaum bestritten war, schieden sich die Geister an der Wiener Konvention von 1988, welche aufgrund ihrer repressiven Grundhaltung jeden liberalen Ansatz in der Drogenpolitik verunmöglichen würde. Der Bundesrat schloss deshalb nicht mehr aus, die Auswirkungen dieses Abkommens auf die Schweiz allenfalls mit einer auslegenden Erklärung abzuschwächen. Dennoch lehnten FDP, SP und GPS sowie mehrere Kantone und der Städteverband eine Ratifikation ab, da sie zu einem ungünstigen Zeitpunkt erfolge und falsche Signale setze. CVP und SVP stimmten dem Beitritt aus Gründen der internationalen Solidarität zu, votierten aber für verschiedene Vorbehalte.<sup>5</sup>

# Enseignement, culture et médias

## Culture, langues, églises

### Politique culturelle

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 15.02.2019  
MELIKE GÖKCE

Zeitgleich mit seiner Botschaft zur Genehmigung des Übereinkommens über den Schutz des Unterwasser-Kulturerbes hatte der Bundesrat im November 2018 auch seine **Botschaft zur Genehmigung des Rahmenübereinkommens des Europarats über den Wert des Kulturerbes** verabschiedet. Das auch als «Konvention von Faro» bekannte Abkommen setzt das Kulturerbe in den Fokus, welches für die Förderung von kultureller Vielfalt und nachhaltiger Entwicklung in der Gesellschaft, Wirtschaft und Umwelt eine bedeutende Ressource darstellt. Das 2005 vom Europarat verabschiedete und zur Unterzeichnung und Ratifikation aufgelegte Abkommen ist am 1. Juni 2011 in Kraft getreten und seither von 18 Staaten ratifiziert und von 5 weiteren Staaten unterzeichnet worden. Mit dem Abkommen werden die Staaten dazu aufgefordert, Rahmenbedingungen zu schaffen, die dem Kulturerbe zu mehr Aufmerksamkeit verhelfen und sowohl den Zugang dazu stärken als auch die Teilhabe daran einer breiteren Öffentlichkeit ermöglichen. Konkrete Ziele für die kulturelle Nachhaltigkeit im Schweizer Kontext wurden erstmals im Rahmen der «Strategie Nachhaltige Entwicklung 2016–2019» und mit den drei Handlungsachsen der Kulturbotschaft 2016–2020 definiert. Ausgehend von einem relativ breit gefassten Kulturbegriff inkludiert das Abkommen sowohl materielle als auch immaterielle und digitale Erscheinungsformen des Kulturerbes. Hinsichtlich der Umsetzung der Konvention wird den beitretenden Staaten grundsätzlich ein grosser Handlungsspielraum gewährt, wobei im Falle der Schweiz auf der rechtlichen Ebene keine Anpassungen erforderlich sein werden. Der Bundesrat sah in der Ratifikation des Abkommens eine sinnvolle Ergänzung der bereits bestehenden Übereinkommen des Europarates im Bereich der Kulturpolitik und einen idealen Verweis auf die Bedeutung «zeitgemässer Ansätze wie einer partizipativen und transparenten Gouvernanz, der Förderung von Bottom-Up-Prozessen sowie des systematischen Einbezugs digitaler Medien».

Dass die Vorlage einen breiten Rückhalt zu erwarten hat, hatte sich bereits in der Vernehmlassung gezeigt: 46 der eingegangenen 51 Stellungnahmen hatten sich deutlich für eine Ratifikation des Abkommens ausgesprochen. Wie bereits beim Übereinkommen zum Schutz des Unterwasser-Kulturerbes hatten sich lediglich der Kanton Schwyz, die SVP und die beiden Wirtschaftsverbände Centre Patronal und SGV gegen die Vorlage gestellt. Ergänzend hatte die FDP verkündet, dass sie erhebliche Zweifel am Nutzen der Konvention hege.<sup>6</sup>

---

1) LT, 4.1 et 21.7.10; NZZ, 30.1 et 18.10.10; LT et NZZ, 19.5.10; LT, NZZ et TA, 8.7.10; LT, 30.7.10; NZZ, 16.7.10; TA, 17.7.10; BZ, 30.7.10. USPL: Lib., 6.10.10.

2) FF, V, 1992, p.443s.; Presse du 18.5.92.; Vox, Analyse des votations fédérales du 17 mai 1992, Berne 1992.

3) Presse du 25.6.01; LT, 14.9 et 15.12.01; 24h, 27.10.01; QJ, 31.10.01; NF, 10.11 et 7.12.01; DETEC, communiqué de presse, 6.6.01.

4) FF, 2002, p. 2740 ss.; presse du 20.12.01.

5) Presse vom 10.3. und 23.6.92; NZZ, 3.7.92., BZ, 18.9.92

6) BBI 2019, S. 67 ff.; BBI 2019, S. 91 ff.; Vernehmlassungsbericht des BAK vom 30.7.18